



L'éditorial du président

Enfin, un nouveau site internet !

L'ADVOCNAR vous a transmis son dernier bulletin d'information au début de l'année 2008. Depuis vous n'avez reçu aucune nouvelle, l'explication est simple. Nos principales actions récentes listées dans cette lettre montrent que nous avons été très occupés durant ces derniers mois. Si les bénévoles au sein de l'association, étaient un peu plus nombreux, nous serions plus efficaces. La refonte de notre site Internet initialisée en début d'année aurait dû aboutir au printemps mais l'importance du chantier a entraîné un certain retard. Aujourd'hui, notre site est en ligne et nous vous invitons à venir surfer sur www.advocnar.fr pour découvrir tout ce qu'il faut savoir sur les nuisances aériennes.

Ce site très riche comprend des informations générales, techniques, juridiques, législatives dont voici quelques exemples :

- La page « **Actualité** » régulièrement mise à jour vous donne les informations les plus récentes sur le thème des nuisances aériennes.
- La page « **Actions** », onglet publications, vous permet de télécharger nos bulletins.
- La page « **Association** » vous permet de découvrir nos partenaires associatifs et institutionnels.
- Dans le menu secondaire, vous trouvez tout ce que vous voulez savoir sur le bruit et la pollution du trafic aérien.

N'hésitez pas à nous faire part de vos critiques et commentaires. Grâce à vous, nous continuerons à améliorer la présentation et à satisfaire le maximum d'internautes.

Le bouton « **Adhérer** » vous permet de télécharger notre bulletin d'adhésion. Dans quelque temps, nous vous proposerons un moteur de recherche et vous donnerons la possibilité de renouveler votre cotisation par un paiement en ligne sécurisé.

Le bouton « **Se Plaindre** » vous permet d'envoyer automatiquement par mail une plainte aux autorités. Cette initiative répond à une demande récurrente de beaucoup de nos adhérents. Si un avion vous réveille la nuit, si le niveau sonore d'un autre vous paraît insupportable, si une trajectoire vous semble trop basse, si vous souffrez d'une agression continue qui ne vous permet plus de vivre normalement, vous envoyez votre plainte depuis notre site. Nous récupérerons automatiquement une copie pour faire le suivi des plaintes déposées, mais n'oubliez pas de nous transmettre un double de la réponse que vous recevrez.

Patric Kruissel



Coordonnées du secrétariat

Bien sûr, nous n'oublions pas les adhérents qui n'ont pas Internet. Florence vous accueille à notre secrétariat tous les matins de 9h à 13h. Vous pouvez prendre rendez-vous pour obtenir tout renseignement, retirer des brochures, des bulletins... A votre demande, nous pouvons vous transmettre des informations par courrier et enregistrer vos plaintes que nous nous chargerons d'adresser aux autorités.

Téléphone : 01 39 899 199

Mail : advocnar@orange.fr

Adresse : Parc de la Mairie de Saint-Prix - 45 rue d'Ermont - 95390 SAINT-PRIX

Nouveau siège social : ASSOCIATION ADVOCNAR - BP 10002 - 95390 SAINT-PRIX



Appel à compétences

Nous avons besoin de votre participation. Si vous avez un peu de temps disponible, si vous souhaitez nous aider, nous vous proposerons, parmi nos nombreuses activités, ce qui correspond à la fois à votre disponibilité et vos compétences. N'hésitez pas à prendre contact avec notre association.

Des nouvelles de nos actions en cours

- **Actions juridiques**

Vols de nuit : Plainte auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Notre combat principal, c'est l'exigence d'un couvre-feu sur une période de 8 heures, conformément aux préconisations de l'OMS. Roissy est l'aéroport qui concentre le plus de vols de nuit en Europe. La grande majorité du trafic nocturne est occasionnée par du fret. Le positionnement de Roissy CDG proche de l'agglomération parisienne, sa principale zone de chalandise, est un atout économique indéniable. Le déplacement de cette activité spécifique représente un coût, coût qu'il faut comparer aux nuisances provoquées chaque nuit sur des centaines de milliers de personnes. Nous pensons qu'une étude sérieuse coût / avantage spécifique sur les vols de nuit montrerait l'absurdité du trafic nocturne sur cet aéroport. C'est pourquoi, en avril 2008, nous avons déposé plainte contre l'Etat Français à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, pour violation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, notamment l'article 8 (droit à la vie familiale) et l'article 14 (discrimination). Les riverains d'Orly bénéficient d'un couvre-feu depuis 1968. Pourquoi ceux de Roissy devraient-ils subir les nuisances nocturnes ?

Recours contre le PEB : jugement le 4 juin

Notre recours au Conseil d'Etat contre le Plan d'Exposition au Bruit a été mis en délibéré le 4 juin 2008. Nous prévoyons d'être déboutés, mais nous devons mener cette action, comme nous devons poursuivre notre combat pour le plafonnement du nombre de mouvements. Pour ADP et les compagnies aériennes, ce PEB est la porte ouverte à l'explosion du trafic. Songez qu'il a été établi sur une hypothèse de 680 000 mouvements soit 24 % de plus que le trafic actuel. Ce qui est plus grave, c'est que chaque vol de nuit supprimé et remplacé par 10 vols de journée ne change pas l'indice Lden servant de référence au PEB. Accepter le Plan d'Exposition au Bruit proposé, c'est la porte ouverte au doublement du trafic et de la pollution.

- **La charte du développement durable de Roissy**

Le Président de la République a confié au président du Conseil Economique et Social le soin de proposer une charte environnementale. Auditionnée le 17 avril 2008, l'ADVOCNAR a réaffirmé très clairement que les riverains ont été, de longue date, manipulés et endormis par la création d'instances, de lois et de commissions diverses et que pendant ce temps les nuisances ont continué à croître avec le trafic. Le ministre des Transports avait promis en 1997, de plafonner le trafic à 55 millions de passagers. Nous dépassons aujourd'hui les 60 millions de passagers. L'ADVOCNAR, soutenue par les autres associations de riverains et de nombreux élus locaux, n'avalisera aucun texte ne prévoyant pas des avancées tangibles.



Assemblée Générale de l'ADVOCNAR

Vous pouvez d'ores et déjà prendre note de la date de l'assemblée générale de l'ADVOCNAR qui aura lieu **le vendredi 26 septembre 2008 à 19 h** à la salle des fêtes de Montlignon.
Cette assemblée générale sera suivie d'une réunion publique ouverte aux non-adhérents.

Nos actions récentes

Hormis la réunion mensuelle de la CNPN¹ et la réunion bimestrielle de notre CA, la liste de nos actions récentes montre une activité intense des bénévoles de notre association. Des réunions avec les élus, tant au niveau local (maires, députés, conseillers généraux ...) que national ou international, ont permis d'affirmer notre position et de renforcer notre partenariat. Notre partenariat associatif s'est également scellé par une plate-forme de revendications commune demandant l'arrêt des vols de nuit et le plafonnement du nombre de mouvements à Roissy CDG. La table ronde contre les nuisances aériennes, à l'initiative de l'ADVOCNAR, a regroupé plus d'une vingtaine d'élus, dont Didier Arnal, le président du Conseil général, Claude Bodin, député de la 4^{ème} circonscription du Val d'Oise et Hugues Portelli, sénateur maire d'Ermont.

- 29 novembre 2007 : Rendez-vous avec le ministère de la santé
- 16 janvier 2008 : Rencontre avec Claude Bodin, député de la 4^{ème} circonscription du Val d'Oise
- 28 janvier 2008 : Comité de Pilotage sur le lancement d'une étude épidémiologique
- 31 janvier 2008 : Rencontre des associations de riverains de Roissy
- 13 février 2008 : Rencontre avec Jean-Pierre Barentin et Didier Arnal, conseillers généraux
- 16 février 2008 : Réunion UFCNA² sur les mesures de bruit
- 20 mars 2008 : Rencontre ACNUSA³ – Associations de riverains Ile-de-France
- 5 avril 2008 : Conseil d'Administration Ile-de-France Environnement
- 12 avril 2008 : Rencontre des associations de riverains Ile-de-France
- 17 avril 2008 : Audition CES⁴ dans la cadre de la charte du développement durable CDG
- 17 avril 2008 : Réunion plénière ACNUSA³
- 18 avril 2008 : Dépôt d'une plainte contre l'Etat à la CEDH⁵
- 18 avril 2008 : Rencontre Ronny Rohart DGTREN⁶, Commission Européenne
- 19 avril 2008 : Rencontre UECNA⁷
- 24 avril 2008 : Rencontre Sébastien Meurant, maire de Saint-Leu
- 28 avril 2008 : Envoi d'un courrier à M Ruete, directeur DGTREN⁶, Commission Européenne
- 7 mai 2008 : Rencontre Jean-Pierre Enjalbert, maire de Saint-Prix
- 15 mai 2008 : Table Ronde contre les nuisances aériennes
- 21 mai 2008 : Mise en ligne de notre nouveau site Internet
- 23 mai 2008 : Rencontre François DETTON et Cécile LUTZ-CALLIPEL, mairie de Montmorency
- 4 juin 2008 : Procès ADVOCNAR au Conseil d'Etat contre le PEB⁸
- 21 juin 2008 : Conseil d'Administration UFCNA¹

- 1 Commission Nationale de Prévention des Nuisances
- 2 Union Française Contre les Nuisances Aériennes
- 3 Autorité Contre les Nuisances Sonores Aéroportuaires
- 4 Conseil Economique et Social
- 5 Cour Européenne des Droits de l'Homme
- 6 Direction Générale Transport et Energie
- 7 Union Européenne Contre les Nuisances Aériennes
- 8 Plan d'Exposition au Bruit



